

Séance du 8 février 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
26/01/2021

Date d'affichage
26/01/2021

Objet de la Délibération

SUBVENTIONS 2021 ALLOUEES PAR LE
SIVOM

N° 4.2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONTS.

Présents : Olivier Fons, Jean-Pierre Pic, David Le Guen, Alain Faust, Michel Gonnet, Stéphane Ferrier

Secrétaire de séance : David Le Guen

*

Monsieur Le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2021 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions figurants sur la tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 23 860.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

-Approuvent le tableau annexé à la présente délibération

-Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM à l'article 6574.

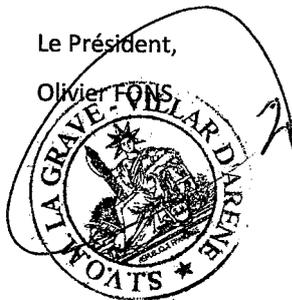
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Le Président,

Olivier FONTS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

AR PREFECTURE

005-24 05 00284-20210208-4_2021-0E
Reçu le 09/02/2021

BP 2021 DETAIL ARTICLE 6574
Subventions allouées par le SIVOM

Objet	Pour mémoire budget N-1	Propositions du Président	Choix du Conseil Syndical
Office du tourisme	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Rencontres Haute Romanche	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Espace nordique du Pays de la Meije	200,00 €	200,00 €	200,00 €
DERBY	2 000,00 €	0,00 €	- €
Club des Sports			
<i>Subvention annuelle 5000 euros</i>	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
<i>Subvention pan escalade 2600 euros</i>			
SSIAD Oisans (ADMR)	460,00 €	460,00 €	460,00 €
Bibliothèque Al'pages	100,00 €	100,00 €	100,00 €
O. Messiaen	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association vélo	300,00 €	0,00 €	- €
Amicale sapeurs pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Meidjo télémark	300,00 €	0,00 €	- €
Sou des écoles	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité régional ski	800,00 €	400,00 €	400,00 €
RASED	80,00 €	50,00 €	50,00 €
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Les enseignes de la Meije	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Les enseignes de Villar d'Arène	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association dénivelé positif	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Amis de l'Eglise St Martin	0,00 €	0,00 €	- €
Association médecins 400€/mois	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Divers	510,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL	35 800,00	28 660,00	28 660,00

Le versement des subventions est conditionné à la réalisation de la manifestation ou de l'évènement.

Pour 2022 : bilan moral, bilan d'activité et présentation des comptes (cerfa)

